

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3839 - Vendredi 12 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

SECTEUR PRIVÉ

Le processus électoral de l'UCCIA est enfin enclenché



La commission électorale de l'UCCIA devant la presse.

ENCORE + D'ACTION AVEC LES OFFRES CANAL+

MEN IN BLACK : INTERNATIONAL
EN MARS SUR **CANAL+**



DU 1ER AU 15 MARS 2021
**FORMULE LE PACK
+ DECODEUR
A 17 000 KMF**
AU LIEU DE 20.000 KMF*

LES OFFRES

CANAL+

*Offre valable aux Comores du 1er au 15/03/21 pour tout nouvel abonnement d'une durée d'un mois en paiement comptant à la formule **LE PACK à 16 000 KMF/mois**. Le décodeur est à 10000 KMF ou les 10000 KMF. Uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 3 derniers mois. Voir conditions et autres offres en cours en boutiques CANAL+.

CANAL+ Réunion S.A.S. au capital de 1.500.000 € - R.C.S. de Saint-Denis 352 827 646.

HOUSNA THABIT, COORDINATRICE DU PADSF :

" Avec la digitalisation, l'argent circulera plus facilement et plus rapidement "

La Banque Centrale des Comores a lancé depuis quelques semaines le Projet d'Appui au Développement des Services Financiers en Union des Comores. Le projet s'inscrit dans le double objectif de la Banque mondiale de mettre fin à l'extrême pauvreté, tout en favorisant la prospérité partagée, en facilitant l'accès aux services financiers. Housna Thabit, la coordinatrice du projet voit en ce projet une occasion pour réduire la pauvreté dans le pays.

Question : Quels seront les principaux axes du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier ?

Housna Thabit : L'objectif principal du projet est la croissance de l'inclusion financière. Nous voulons arriver à un taux de bancarisation supérieur à 80% d'ici 2025. Pour cela, il va y avoir des investissements dans des solutions bancaires qui rendront les transactions plus fiables, plus rapides et moins coûteuses pour les utilisateurs des services bancaires. Le deuxième axe ou point important est l'appui aux institutions de micro finances et organismes émetteurs ou receveurs de paiement dans leur digitalisation pour pouvoir recevoir tous types de paiements dématérialisés.

Question : Vous parlez d'inclusion financière dans votre projet. Comment comptez-vous toucher toutes ces personnes ?

H.T : Comme indiqué précédemment avec une campagne de sensibilisation et d'éducation en nous rapprochant de toutes les populations dans toutes les îles. Il va y avoir une vaste campagne d'éducation financière auprès de la population avec en priorité les populations n'ayant pas accès aux services bancaires de base sur l'utilité, et l'utilisation des services financiers. Cette campagne durera tout le long du projet jusqu'en 2024 pour que nous puissions atteindre notre objectif d'inclusion financière. Cette campagne mettra un accent sur les femmes, surtout les femmes rurales pour les encourager dans leurs activités géné-

ratrices de revenus.

Question : Comment le projet va-t-il réduire la pauvreté dans le pays ?

H.T : Les populations rurales ont des activités génératrices de revenus, mais ces revenus restent insuffisants. En ayant une culture d'utilisation de compte en banque pour sécuriser leurs revenus, ces populations auront accès à des services tels que les crédits ou subventions qui leur permettront d'investir dans leurs activités pour les pérenniser et leur permettre de produire plus, plus rapidement. Avec la digitalisation, l'argent circulera plus facilement et plus rapidement qui sera également un facteur de réduction de la pauvreté.

Question : Il y a eu récemment l'adoption et la promulgation de la loi sur la monnaie électronique. Quelle sera sa place dans le projet ?

H.T : La loi a pour objet « de fixer les règles relatives aux services de paiement et aux prestataires de services de paiement y compris aux services de paiement offerts aux moyens d'une monnaie électronique ». Cette loi aura donc une place prépondérante dans le projet, car l'émission de monnaie électronique étant légiférée, il sera plus facile de cadrer les émetteurs. En effet sans cadre juridique il serait très difficile de définir un cadre de travail à respecter pour les prestataires de paiements électroniques

Question : Quelles seront les principales étapes de modernisation du système financier comorien ?

H.T : La mise en place d'un seul système conceptuel, le système Automatisé de Paiements (SAT+) qui permettra la présentation, le traitement et le règlement des paiements interbancaires locaux. Ce système réduira énormément les délais de traitements des opérations interbancaires qui peuvent aller jusqu'à 4-5 jours pour une transaction (principalement les chèques). Le SWITCH national quant à lui permettra une interopérabilité des paiements numériques. L'appui à la Direction de la

Surveillance des BEF et de la Réglementation à travers le recrutement d'un assistant technique.

Question : Parlez nous du Switch National et de ses impacts ?

H.T : Comme cité plus haut, le SWITCH national va être installé pour assurer une interopérabilité des transactions numériques. C'est-à-dire avec une carte (ou tout autre instrument numérique) d'une banque X, vous pouvez faire vos transactions sur des terminaux de paiements d'une banque Y. A l'heure actuelle, seules les banques ayant des cartes de paiement internationales (VISA ou Mastercard) ont cette possibilité à travers un switch qui est à l'étranger, qui facture toutes les opérations. L'installation du switch national va engendrer une forte baisse des tarifs des transactions interbancaire

Question : Jusqu'à maintenant, qu'est ce qui a été réalisé et quelles seront les prochaines étapes ?

H.T : On peut citer la promulgation de la loi portant sur la monnaie électronique, l'adoption et la promulgation de la loi sur l'accord de financement du projet, l'acquisition du CBS de la BCC (Système d'informations bancaire), la réhabilitation et la mise aux normes de la salle des serveurs de la BCC pour pouvoir abriter le système CBS, le SAT+ et ultérieurement le SWITCH national, l'acquisition du logiciel de supervision bancaire, l'audit de la SNPSF



Housna Thabit coordinatrice du projet PADSF.

pour la scission de cette dernière en deux entités (banque postale et services postaux). Les prochaines étapes consistent en la mise en place du Conseil National des systèmes de Paiements pour assurer la collaboration efficace entre les parties prenantes au marché, les autorités réglementaires et les participants au marché, la mise en place des textes réglementaires régissant le fonctionnement et la surveillance du Système National de Paiements, l'organisation des ateliers sur les travaux de normalisations préalable à la mise en place du SAT+, l'équipement et l'aménagement du site de secours localisé à Moroni Oasis pour s'assurer une continuité des activités en cas de

sinistre du site principal.

Il y a aussi l'organisation d'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation financière ciblée sur la population, notamment dans les zones rurales ayant difficilement accès aux institutions financières, un diagnostic de la Centrale des Risques et des Incidents de Paiement (CdRIP) et appui à son amélioration et la mise en place d'une unité des Système de Paiements à la BCC. Le projet étant mis en vigueur, une proposition de décret va être soumise pour la mise en place du Conseil National des Paiements qui sera l'organe central du Système National de Paiements.

Propos recueillis par MY



Avis de recrutement

La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres.

Si vous êtes motivés et prêts à relever des défis, la COI, pour son projet **Veille Sanitaire - Réseau SEGA**, est à la recherche de :

Un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(e) (AAF)

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site Internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)
- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : hr@coi-ioc.org
- Au Secrétariat général de la COI à l'adresse ci-dessous.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Vendredi 26 Mars 2021 à 16h00 (heure de Maurice)**.

Secrétariat général de la Commission de l'Océan Indien
Blue Tower, 3^{ème} étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél. : (+230) 402 61 00 - secretariat@coi-ioc.org - www.commissionoceanindien.org

Prières aux heures officielles Du 11 au 15 Mars 2021

Lever du soleil :
06h 10mn
Coucher du soleil :
18h 24mn

Fadjr : 04h 57mn
Dhouhr : 12h 21mn
Ansr : 15h 39mn
Maghrib : 18h 27mn
Incha : 19h 41mn



SECTEUR PRIVÉ

Le processus électoral de l'UCCIA est enfin enclenché

La commission nationale électorale consulaire a dévoilé le calendrier des élections de la chambre du commerce. Et comme prévu les scrutins se tiendront le 30 mars et le 11 avril installation du bureau de l'Union de la chambre du commerce. La Commission appelle à un scrutin libre, transparent et inclusif.

5 jours après la mise en place de la commission nationale électorale consulaire, son président Hamada Hamidou prend son bâton de pèlerin. Devant la presse mercredi 10 mars, accompagné du rapporteur Nadjati Soidiki et des membres de la Commission, il a

dévoilé le calendrier sur les élections. A cet effet, hier 11 mars devait avoir lieu l'affichage des listes définitives des électeurs. Du 12 au 16 mars, dépôt des candidatures, tandis que les campagnes électorales commenceront le 17 pour s'achever le 28 mars prochain.

Le 30 mars se tiendront les scrutins dans l'ensemble des îles. La délibération provisoire est prévue le 31 mars, tandis que la délibération définitive aura lieu le 03 avril pour qu'enfin le bureau de l'Uccia puisse être installé le 11 avril suivant. Toutes les dispositions seront prises pour garantir des élections libres, transparentes et inclusives, assurent les organisateurs. « J'appelle les

opérateurs économiques du pays à venir, choisir leur candidat idéal », appelle le président de la Commission électorale.

Certains opérateurs du secteur privé désapprouvent la démarche du ministère de l'Économie qui a établi le calendrier sans les avoir convoqués et surtout l'absence du secrétaire général de l'Uccia dans ladite Commission. Interrogé à ce sujet Hamada Hamidou montre que la loi 1995 de la Chambre de commerce n'a nullement stipulé que les élections doivent se faire sous la présidence du secrétaire général de l'Uccia. « Je ne suis pas là pour parler au nom du ministère de l'Économie mais pour gérer des élections. Il

y a deux mois, ils criaient partout que le ministère n'organise pas les élections et qu'ils envisageaient des nominations à la place. Nous sommes là pour justement éviter les irrégularités et on ne les a jamais interdits de siéger à ladite commission ».

En ce qui concerne les listes des électeurs, le président de la Commission électorale explique que les listes déjà enregistrées allaient faire l'objet d'une étude pour voir si elles répondent aux conditions et aux règles pour être électeurs. Et quant à la liste des candidats, le président de la Commission informe que les candidats peuvent d'ores et déjà préparer

leurs dossiers. « Ils ont le droit de conserver leur candidature, ou de les changer mais que les conditions soient celles édictées par loi du 1995 », prévient-il en rappelant qu'ils ont le droit de faire appel à des huissiers pour les assister. On semble donc s'acheminer vers la tenue d'un scrutin globalement accepté par l'ensemble des acteurs économiques, dont les principales organisations professionnelles telles que la Nouvelle Opaco et le Synaco avaient posé deux conditions préalables à toute participation.

Andjouza Abouheir

COURS EN LIGNE À L'UDC :

« Classera », un premier essai parfaitement réussi

C'était hier 11 mars que les étudiants de l'École de santé plus précisément ceux du Master 2 en science ont procédé à un premier essai de la plateforme des cours à distance avec un enseignant se trouvant à Madagascar. Abdou Daïra, enseignant à l'École de santé parle d'une « expérience parfaitement bien déroulée dans les conditions techniques et pédagogiques attendues ».

C'est un succès exceptionnel, s'exclame Abdou Daïra, un enseignant à l'École de santé interrogé par un confrère lors du lancement de la plateforme des cours à distance effectué hier 11 mars. Pour cet enseignant, « Classera » est une solution adéquate permettant aux étudiants de poursuivre les études avec le choix de rester à la maison ou aller en salle. Avant le premier essai effectué hier, le ministère de l'éducation nationale avait organisé des formations pour permettre aux usagers d'appréhender l'utilisation de la plateforme.



« Il y'a eu déjà quatre formations. La première consistait à expliquer aux enseignants sur le fonctionnement de CLASSERA. La seconde a réuni les chefs des départements et du service de la scolarité. La troisième a réuni les enseignants à l'université de Patsy. Puis la dernière a été destinée aux

doyens des facultés », a rappelé Abdou Daïra. Et de poursuivre que « ce sont les étudiants de l'École de Santé qui ont eu l'honneur de passer au premier essai car la première formation a eu lieu dans cette faculté. Et ce sont uniquement les étudiants en Master 2 ».

Interrogé sur la modalité du travail en ligne entre l'enseignant et l'étudiant, Abdou Daïra a parlé de deux modes de travail dont Synchronique et Asynchronique. « Les enseignants peuvent utiliser le mode Asynchronique. C'est d'ailleurs la méthode la plus appréciée par la majorité des ensei-

gnants. Il consiste à poster aux étudiants les cours pour qu'ils puissent les télécharger dans leurs ordinateurs ou smartphones. Par cette méthode, l'enseignant peut également accompagner l'étudiant à travers un échange de questionnaires ».

En ce qui concerne le mode Synchronique, la connexion reste le point fort. « Cette méthode permet aux enseignants de travailler directement, c'est-à-dire en ligne avec les étudiants. C'est le mode utilisé à l'essai par l'enseignant Charles qui est à Madagascar et qui a pu travailler en ligne avec les étudiants comoriens ce matin sur la gestion des catastrophes. Ce cours, certains étudiants l'ont suivi en salle comme d'autres l'ont suivi depuis chez eux ». A travers cette méthode, Abdou Daïra rassure que les étudiants comoriens peuvent bénéficier des interventions d'enseignants étrangers.

Kamal Gamal

CORONAVIRUS

Une trentaine de passagers arrivés à Mohéli sans se faire tester

A leur arrivée à l'aéroport de Bandar es Salam depuis Moroni, ces 29 passagers de la compagnie AB Aviation n'ont trouvé aucun agent sur place. Ils n'ont pu que quitter l'aéroport sans se faire tester.

L'île de Mohéli a retrouvé une accalmie depuis plusieurs semaines déjà. Les autorités parlent même d'une éventuelle déclaration dans les semaines qui viennent pour annoncer officiellement la fin de la deuxième vague du coronavirus qui a sévi depuis fin décembre dans la plus petite île de l'archipel. C'est peu dire que la nouvelle est réjouissante. Seulement, cette euphorie risque d'être de courte durée faute d'application des dispositions de lutte contre une

troisième vague.

En effet, hier jeudi dans la matinée, 29 passagers en provenance de Moroni sont arrivés à l'aéroport de Bandar es Salam. Parmi eux, le vice-président de l'Assemblée nationale Abdallah Said Sarouma, ou encore l'ancien secrétaire général de la COI Hamada Madi Bolero. A leur descente de l'avion, ils n'ont trouvé aucun agent de santé sur place pour le test Covid-19.

Conscients qu'ils sont arrivés d'une zone qui n'est pas sans risque (le dernier bulletin du ministère de la santé du 10 mars fait état de 32 cas actifs à Ngazidja, contre 0 cas à Mohéli), les passagers ont tenu à attendre l'arrivée des agents de santé. Des coups de téléphones s'en sont sui-



vis, entretemps. Las de faire le pied de grue, la majorité d'entre eux ont décidé de quitter les lieux et retrouver leurs familles.

Joint par téléphone, le coordinateur du comité scientifique au niveau de l'île explique qu'il y a eu une «

incompréhension » sur l'heure d'arrivée de ce vol. « L'avion est arrivé trop tôt que prévu et nos agents ont mis un peu de retard pour y arriver », explique-t-il avant de poursuivre : « mais finalement certains passagers ont pu être testés sur place. Ceux qui sont

partis, nous les avons identifiés et une intervention est en cours afin de les tester à domicile ».

Décidément il y a péril en la demeure car les vedettes de type koissa qui assurent la ligne Hoani-Chindini viennent d'être autorisées à reprendre leurs navettes depuis hier jeudi pendant qu'au port de Bangoma, les tests se font mais pas avec rigueur. Rien que ce mercredi, sous une pluie battante l'après-midi, les passagers arrivés se sont mélangés avec les autres sur place pour s'abriter avant d'être appelés au test. L'organisation reste la croix et la bannière durant toute cette crise sanitaire.

Riwad

DÉCENTRALISATION :

Les maires de Mohéli et leurs secrétaires généraux en formation

Le gouvernement américain vient de financer une formation sur le renforcement de la gouvernance locale des communes en Union des Comores. C'est l'association CEDAC qui exécute ce projet. Après Ngazidja et Ndzouani, le tour vient aux communes de Mwali de bénéficier de cette formation de 3 jours destinée aux maires et à leurs secrétaires généraux.



La salle multifonctionnelle de Fomboni a servi de cadre mardi matin pour la cérémonie de lancement d'une formation des maires et de leurs secrétaires généraux. Ce projet financé par

l'ambassade des États-Unis en Union des Comores à hauteur de 41 millions de francs comoriens pour une durée d'un an, a comme principale activité le renforcement de la gouvernance locale des communes

en Union des Comores.

La formation vise trois objectifs, selon Mohamed Ibrahim Abdallah, le coordinateur de l'association CEDAC. D'abord actualiser et renforcer les connaissances des élus sur le cadre légal de la décentralisation, les aspects budgétaires et du financement des communes. Ensuite développer les capacités des bénéficiaires sur les techniques d'animation d'une démocratie locale impliquant les différents acteurs, notamment les associations.

Et enfin, renforcer les capacités des bénéficiaires le fonctionnement de l'administration communale. « Dans le choix des thèmes de cette formation, nous avons mis l'accent

dans les termes de références sur les recommandations que nous avons recueillies lors de notre mission d'information. » précisera le coordinateur lors de son intervention.

« Ce projet a ensuite un volet d'appui en équipement aux communes et aux associations » précisera Mohamed Ibrahim. Le coordinateur de l'action gouvernementale à Mohéli Milissane Hamdia a, lors de son mot d'ouverture, remercié le gouvernement américain de son soutien à l'Union des Comores sur plusieurs secteurs depuis toujours.

Riwad

COVID-19 :

L'AFCDAM et le collectif Solidarité pour Mohéli au chevet du CHRI de Fomboni

Le collectif Solidarité pour Mohéli et l'association franco-comorienne pour le développement et l'amitié de Mohéli (AFCDAM) qui a toujours été présente au chevet de la population démunie à Mohéli, sont venus cette fois-ci avec du matériel médical destiné à l'hôpital de Fomboni.

Dans le cadre de leur engagement pour la lutte contre la Covid-19, l'AFCDAM et le collectif Solidarité pour Mohéli n'ont rien lâché malgré l'accalmie de la deuxième vague du coronavirus qui frappe l'île depuis le mois de décembre. En collaboration avec leur partenaire ASCOBEF Mohéli

représentée par Mahmoud Ali, ils ont remis vendredi de la semaine dernière un lot de plusieurs équipements en présence des responsables de l'hôpital. Et ce, en vue d'améliorer la prise en charge des malades en réanimation.

Il s'agit de 2 extracteurs d'oxygène, 5 moniteurs multiparamétriques, 3 kits CPAP Boussignac, 100 masques à oxygène haute concentration, 15 tensiomètres, 10 thermo flash, 8 Saturomètres, 100 masques lavables, 2 litres de gel hydro-alcoolique, déambulateurs+béquilles. « Cette opération de grande envergure ne serait pas possible sans l'engagement de nos adhérents, nos donateurs, les amou-



reux de Mohéli, de vous tous. Nous tenons à vous rendre un vibrant hommage avec nos grands remer-

ciements. Ensemble nous irons loin » a tenu à déclarer en guise de reconnaissance l'infatigable

Mahamoud Ali de l'ASCOBEF.

Il convient de souligner que Mahamoud Ali et son collègue Izdar Soidri du Croissant rouge comorien (présents tous les deux sur la photo) restent les deux jeunes qui se sont particulièrement distingués par leurs engagements sans faille dès le début de la lutte contre la pandémie de la covid-19. Quant à Mohamed Assane, le directeur du CHRI, très ému par ce geste patriotique, il a remercié les efforts que les associations et la diaspora n'ont jamais cessé de fournir à l'égard du centre hospitalier de référence insulaire de Fomboni.

Riwad

JUSTICE :

La militante Sabikia est libérée

La justice a décidé d'accorder une liberté provisoire à Sabikia Ahmed Mze après deux mois de détention à la maison d'arrêt de Moroni.

Placée sous mandat de dépôt depuis le 11 janvier dernier, la militante Sabikia Ahmed Mze vient d'être relâchée par la jus-

tice. Sa libération a eu lieu hier dans la journée. C'est à la demande de son avocat que le procureur de la République de Moroni a signé son ordre d'élargissement, permettant au gardien en chef de la prison de libérer la mise en cause, laquelle est désormais placée sous contrôle judiciaire.

Sabikia Ahlmed Mze, 43 ans et


enseignante de SVT, a été placée sous mandat de dépôt le 11 janvier. Elle est inculpée pour « complot contre l'autorité de l'État, manœuvre de nature à compromettre la

sécurité publique et manifestation non autorisée ». Membre fondatrice du mouvement Mdzadze Wa Yrumbi, elle a été arrêtée quatre jours plus tôt alors qu'elle partici-

paît à une manifestation pacifique avec une trentaine d'autres femmes, pour réclamer l'État de droit.

Andjouza Abouheir





SONEDE
SOCIÉTÉ NATIONALE
D'EXPLOITATION ET DE
DISTRIBUTION DES EAUX

UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux SONEDE

Moroni, le 11 mars 2021

COMMUNIQUE

La direction commerciale de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux « SONEDE », informe à ses clients qu'elle lance une opération de recouvrement des factures impayées à partir du 16 mars 2021.

Les clients ayant des arriérées sont priés de régulariser leurs soldes dans les meilleurs délais pour éviter les coupures de l'eau qui seront menées à partir de cette date.

Ceux qui ont des réclamations ou qui n'ont pas reçu leurs factures doivent s'adresser à la SONEDE pour une résolution de leurs problèmes. La présentation du dernier reçu de paiement est impérative pour faciliter le travail de nos agents.

Nous vous remercions de votre compréhension et sommes convaincus de votre entière collaboration.

SOCIÉTÉ

Le CRDE de Diboïni lance une foire de produits agricoles au Rotary club de Moroni

Le Centre rural de développement économique de Diboïni (CRDE) en partenariat avec les jeunes Rotaract de Moroni, le ministre de l'agriculture et la CCIA a lancé une foire de produits alimentaires locaux du mercredi au dimanche 14 mars. Une activité qui entre dans le cadre du Miraj de ce vendredi 12 mars. C'était aussi l'occasion pour le directeur général du CRDE de Diboïni de montrer l'évolution de leurs activités agricoles.

Avant-hier mercredi 10 mars, le CRDE de Diboïni (Centre rural de développement économique) en partenariat avec le ministère de l'agriculture, la Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Ngazidja CCIA et les jeunes Rotaract club de

Moroni a lancé une foire de produits alimentaires agricoles. Cette opération est lancée pour faciliter le jeûne à l'occasion du Miraj de ce vendredi 12 mars. C'était l'occasion pour le CRDE de Diboïni pour montrer l'évolution de leurs activités liées à l'agriculture. Mais aussi, d'annoncer l'objectif de CRDE, qui s'engage pour l'autosuffisance alimentaire.

« L'objet de cette foire est d'abord d'être près de la population de l'île, afin qu'elle sache que le CRDE de Diboïni est capable de fournir des produits alimentaires agricoles. Ce n'est qu'un début. On espère le faire chaque année surtout le mois de Ramadan. C'est pour cela, que le CRDE de Diboïni avec le ministère de l'agriculture et CCIA de Ngazidja s'engage dans l'objectif de développer l'agriculture », a fait

savoir Charif Mohamed Cheikh, administrateur de la CCIA.

« La direction du ministère de l'agriculture et l'environnement avait mis en place des CRDE dans les régions. Ces Centres ont pour mission d'apporter des soutiens aux agriculteurs afin de rehausser l'agriculture. Il y a dix-neuf CRDE au niveau national, dans l'île de Ngazidja nous en avons huit. Parmi eux, celui de Diboïni qui organise la foire d'aujourd'hui. Ce centre montre dans cette foire la progression de leurs produits alimentaires. Ils vont présenter surtout les produits agricoles dont le banane, patate douce, manioc et autres », indique El Moustoïfa Oubeïd directeur général de CRDE de Diboïni. Ce dernier montre qu'une grande foire pour le mois de Ramadan est également en préparation.



Les responsables du CRDE de Diboïni lancent leur foire agricole.

« C'est bien évident que le Rotary de Moroni et sa jeune génération Rotaract club encouragent le CRDE de Diboïni pour leur foire agricole. En effet on s'inspire de l'un de nos axes stratégiques "Développement économique et local" et aussi dans le cadre du

bénévolat". Un tel événement, fait partie de nos axes stratégiques comme je l'avais dit. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle la foire se fait dans notre local", a indiqué Mme Fahada, présidente de Rotaract.

Nassuf Ben Amad

FISCALITÉ

L'Agid entre dans l'ère de la télé-déclaration fiscale

Le projet de moderniser et de digitaliser les services de l'administration générale des impôts (AGID) touche à son terme. Hier 10 mars, la société ARAB Soft a livré son travail plus précisément celui de doter à l'AGID la plateforme du système intégré de gestion des impôts et de taxes (SIGIT). Le projet a duré 4 ans avec un financement estimé à 387 millions de nos francs.

Après la mise en œuvre des caisses enregistreuses qui assurent en toute sécurité la transaction des contribuables dont les taxes sont supérieures à 500 000

kmf en janvier dernier, l'administration générale des impôts s'est délectée hier 10 janvier de la livraison définitive de son projet de modernisation et de digitalisation de ses services débuté en mars 2018. Il consiste à installer et de paramétrer des logiciels sur le matériel informatique de cette administration, avec le Système Intégré de Gestion des Impôts et des Taxes (SIGIT), un système capable d'assurer en toute sécurité le processus de recouvrement et le contrôle de la fiscalité.

Interrogé sur la fiabilité de ce système de digitalisation, le patron de l'AGID Mohamed Soihir rassure que « c'est tout un investissement de

l'État. Le SIGIT est un outil important et efficace pour la gestion des taxes et des impôts. Il apporte rapidité, transparence, clarté, traçabilité et efficacité. Il a été commandé il y a deux ans et a été mis à l'essai pendant un temps après avoir été lancé par le président de la République ». Cet outil a été conçu, adapté et installé aux besoins des Comoriens par la société ARAB Soft.

Taha Triki, directeur général adjoint d'ARAB Soft réagit sur l'installation du SIGIT à l'administration générale des impôts : « la solution a commencé en tant que la solution d'ARAB Soft et a fini par être SIGIT, la solution des Comores

paramétrée et adaptée 100% au contexte comorien. Le SIGIT sera toujours évolutif pour répondre aux différents enjeux de changement de la réglementation aux Comores, il sera toujours le premier outil de l'État pour l'augmentation de la recette et l'optimisation des processus fiscaux à forte valeur ajoutée ».

Lors de la signature de la livraison du projet organisée, le directeur adjoint de la société ARAB Soft a beaucoup insisté sur le transfert des compétences. En ce qui concerne l'acquisition des modules liés au système d'utilisation « il faut essayer d'utiliser le système à fond et toutes ses fonctionnalités, surtout

le module de génération automatique des déclarations et le module de contrôle et de vérification fiscaux ».

En outre, l'installation du SIGIT est applaudie sur le contexte du télé-travail vu la situation sanitaire actuelle. « Il n'est pas nécessaire de se rapprocher, mais le contribuable peut, à partir d'un clavier, transmettre toutes les informations qui lui sont demandées. Nous rentrons avec le SIGIT dans l'ère de la Télé-déclaration » fiscale, s'est réjoui le patron de l'administration générale des fics.

Kamal Gamal

JEUX DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORT DE L'Océan Indien :

Maurice, préalablement désignée pour abriter la 12e édition, sollicite un report

L'île Maurice, qui s'apprêtait à être hôte de l'édition 2021 des Jeux de la Jeunesse, baptisés Jeux de la Commission Jeunesse et Sport de l'Océan indien (Cjsi) des 14 à 18 ans, prévus du 16 au 25 juillet 2021, a sollicité un report auprès des six pays/îles membres. Une modification du calendrier scolaire interne, les Jeux Olympiques de Tokyo, et l'état d'urgence sanitaire de la sous-région sont à l'origine du report de l'événement. Les participants consultés pensent que la période de novembre et décembre 2021 suggérée, est opportune.

Si le projet d'accueillir la 12e édition des Jeux de la Cjsi se réalise, ce sera une 3e organisation pour Maurice, après 1995 et 2006. Mais des contretemps scolaires, sportifs et sanitaires poussent son ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs à reporter l'événement vers fin novembre-décembre 2021. Le commun des mortels s'interroge :

quel athlète féminin ou masculin, aussi performant et déterminé qu'il soit, peut s'enorgueillir de pouvoir défendre avec efficacité un flambeau national sans la moindre séance d'entraînement ?

« Ce report nous arrangerait bien, compte tenu de la menace sanitaire, à l'origine de la suspension de toutes les activités sportives aux Comores. Actuellement, nos

athlètes, toutes les épreuves confondues, sont au repos total. J'espère qu'avec le déclin de la pandémie du coronavirus, enregistré ces derniers temps, la reprise du sport, comme le football timidement, sera effective. Je suis certain qu'immédiatement, à Moili, à Ndzouani et ici à Ngazidja, les pistes de l'athlétisme seront envahies. En tout cas, avec ou sans préparation, nous restons à la disposition des autorités sportives, notamment le ministère et le comité olympique », rapporte l'entraîneur de la sélection régionale de Ngazidja, et des athlètes handisports au niveau national, Caed Ibrahim.

Le ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse,

des Sports et des Loisirs justifie le report par une triple perturbation. Je cite : « La période de juillet ne sera pas propice avec les modifications apportées au calendrier scolaire mauricien, et la tenue des Jeux Olympiques de Tokyo en juillet. De plus, le ministère suit de près la situation sanitaire due au coronavirus dans la région ». Devant une telle situation, le concerné, en l'occurrence l'île Maurice, saisit les pays/îles, membres de la Cjsi, à qui revient le dernier mot : Comores, Djibouti, Madagascar, Mayotte, Réunion, et Seychelles.

« Les Jeux de la Cjsi constituent une grande manifestation sportive de l'Océan indien. La présence de tous les jeunes, filles et

garçons, est indispensable. Personnellement, je ne suis pas contre la demande de report. N'oublions pas que les Jeux Olympiques de Tokyo auront lieu en juillet/août 2021. Je pense que la période de novembre et décembre serait convenable. Les athlètes disposeront du temps pour se préparer à relever un autre défi. Mais, en tant que président du comité olympique, je n'ai pas encore vu la lettre. Par prudence, ayez la gentillesse de contacter le ministère des Sports », explique Ibrahim Mze, le nouveau patron du Comité Olympique et Sportif des îles Comores.

BM Gondet

**Comoros National Fishing Company ("CNFC")
Le Liquidateur
Annonce la vente des actifs de la CNFC**



Ahmed Tawfik Nassim en sa qualité de liquidateur de la CNFC, en référence à la Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Comoros National Fishing Company n° (1) / 2019 en le nommant liquidateur de la Société, annonce la vente aux enchères des actifs de la CNFC.

CNFC (ci-après «la Société») est une Société Anonyme avec le numéro d'enregistrement commercial (RC n° 174/11 - RA n° 4408-b-11).

Les actifs de la Société sont principalement situés en Grande Comore, l'une des îles de l'archipel des Comores.

Les actifs de la Société proposés à la vente comprennent le bâtiment abritant le siège social, un chantier de fabrication de bateaux, un centre de formation avec laboratoire, une cale d'ancrage ou mouillage, une usine de farine de poisson, une usine de glace, une usine de transformation de poisson, une usine de mise en conserve, une centrale électrique, une usine de dessalement / désalinisation et des bateaux.

Conditions requises de l'offre

L'intéressé doit:

* Fournir une preuve écrite raisonnablement satisfaisante au Liquidateur quant à la capacité financière du soumissionnaire de s'acquitter pleinement et en temps opportun de toutes les obligations, y compris le paiement en cash à la clôture de tout montant de la soumission retenue.

Dispositions générales pour les soumissionnaires intéressés :

- * La vente est effectuée pour l'ensemble des actifs de la Société sur la base « tel quel » et « où est ».
- * Toute offre limitée à une partie des actifs de la société sera rejetée.
- * La Société a le droit d'accepter ou de rejeter toute offre soumise.
- * Les soumissionnaires intéressés auront accès à la liste complète des actifs à vendre et à tous les documents de la vente aux enchères sur présentation du formulaire de pré-qualification et signature de l'Accord de Non-Divulgence.
- * Pour recevoir le formulaire de pré-qualification et vous inscrire en tant que soumissionnaire intéressé et pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser au Liquidateur - à l'adresse courriel suivante au plus tard un mois après la publication de cette annonce.

Cnfc.inquiry@mazars.qa

Mentions légales

En soumettant le formulaire de pré-qualification, le Soumissionnaire est réputé avoir lu attentivement tous les documents d'enchères qu'il a reçus du Liquidateur. Chaque soumissionnaire intéressé doit donc mener ses propres enquêtes et analyses et vérifier la précision, l'adéquation, l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des hypothèses, évaluations, déclarations et informations fournies et obtenir des conseils indépendants de sources appropriées. La soumission signifie et implique que le soumissionnaire a lu attentivement et par conséquent, a inconditionnellement et irrévocablement accepté tous les termes et conditions énoncés aux présentes.

Actifs résumés, mais ne se limitent pas aux éléments mentionnés ci-dessous:

Bâtiments et terrains du Site Principal	Bâtiments et terrains des Centres Communautaires	Bateaux et Machineries
Bâtiment de bureaux principal: 271 m ² Terrain: 30.360 m ²	Bâtiment de Mitsamiouli: 407 m ² Terrain: 1.570 m ²	Usine de traitement des eaux usées (8) Machines
Chantier de fabrication et de réparation de bateaux: 1.372 m ²	Bâtiment de Hatsambou: 407 m ² Terrain: 2.030 m ²	Balises de 18m bateau: (8) bateaux
Usine de glace: 468 m ²	Bâtiment de Djomani: 407 m ² Terrain: 3.850 m ²	Bateaux 9m: (12) bateaux
Usine de transformation de poisson: 671 m ²	Bâtiment de Hahaya: 407 m ² Terrain: 2.210 m ²	Bateaux 18m: (7) bateaux
Usine de Conserverie: 1.008 m ²	Bâtiment d'Itsandra: 407 m ² Terrain: 1.400 m ²	Usine de transformation de poisson avec (13) Machines
Usine de farine de poisson: 384 m ²	Bâtiment d'Iconi: 407 m ² Terrain: 1.260 m ²	Centrale électrique avec (3) Générateurs
Centre de formation / Laboratoire: 321 m ²	Bâtiment de Salimani: 407 m ² Terrain: 1.550 m ²	Usine de dessalement / désalinisation avec (3) Machines
Cale d'ancrage / mouillage: 243 m ²	Bâtiment de Chindini: 407 m ² Terrain: 18.210 m ²	Usine de farine de poisson avec (4) Machines
Usine de dessalement / désalinisation: 157 m ²	Bâtiment de Bangoi Hambou: 407 m ² Terrain: 4.500 m ²	Chaudière Shellmax avec (3) Machines
Centre de marché aux poissons: 379 m ²		

Ahmed Tawfik Nassim

Le Liquidateur de la CNFC

Ahmed Tawfik & Co. – Membre de Mazars

mazars